

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 27
Pouvoirs : 7
Votants : 34

Abstentions :
Exprimés : 34
Pour : 33
Contre : 1

N°2018-22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le jeudi douze avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le six avril deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gérourard, Pascal Raffier, Raoul Rechinac, Joël Vilard, Jean-Pierre Romain, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleine Fredon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Cécile Guillaudeau, Eric Dombray, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond.

Suppléants présents : Stéphane Mallvert.

Pouvoirs : Dominique Germond à Alain Blond, Maryse Thomas à Christian Vignerie, Luc Gabette à Pascal Raffier, Jean-Louis Clermond-Barrière à Patrick Gibaud, Paula Gaboriau à Françoise Piquet, Nathalie Marchadier à Joël Vilard, Véronique Bindé à Louis Furlaud.

Secrétaire de séance : Patrick Gibaud

Objet

Subventions allouées aux associations de droit privé exercice 2018.

Monsieur le Président expose que par délibération n°2017-61 en date du 15 juin 2017, le Conseil Communautaire a alloué une subvention d'un montant de 1500,00 € aux associations « Image Harmonie » et « les Rencontres d'Art Contemporain » pour l'organisation d'une manifestation culturelle sur le site du château de Saint-Auvent.

Pour l'exercice 2018, il est envisagé de reconduire cette subvention pour moitié du montant attribué en 2017, soit 750,00 €.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (33 pour ; 1 contre : Madame Varachaud) :

- **ALLOUE** une subvention d'un montant de 750,00 € aux associations « Image Harmonie » et « les Rencontres d'Art Contemporain » pour l'organisation d'une manifestation culturelle sur le site du château de Saint-Auvent,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif Principal exercice 2018, section de fonctionnement dépenses, chapitre 65, article 6574.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

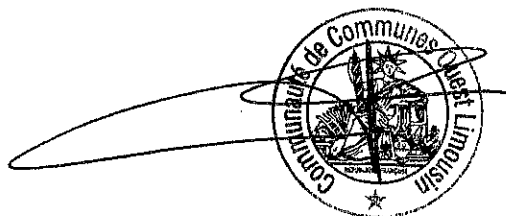
Le Président,

Le

Le Président

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 17 AVR. 2018



Christophe GEROUARD